





Certificat en intervention psychoéducative

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-215-5-2
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat en intervention psychoéducative
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	22.00

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Laval

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérimentiels* du Bureau du registraire.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Chantal Levesque 514 343-6111, poste 2937
pse-responsable@fep.umontreal.ca

Geneviève Pilon, TGDE 514 343-6111, poste 2009
pse-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Programme exclusif au Campus Laval, le certificat en intervention psychoéducative est destiné à des intervenantes et des intervenants actifs sur le marché du travail souhaitant intégrer une approche psychoéducative à leurs activités professionnelles.

Objectifs

Le programme de Certificat en intervention psychoéducative vise à habiliter des intervenants déjà actifs sur le marché du travail à élargir leur champ de compétences en intervention. Ce programme structuré s'appuie sur les connaissances et les pratiques psychoéducatives qui ont fait leur marque, notamment au Québec. À l'aide de modalités pédagogiques axées sur l'emploi des pratiques actuelles des intervenants, il offre à ces derniers la possibilité d'approfondir et d'enrichir leurs pratiques en vue d'offrir une qualité accrue de services aux clientèles en difficulté d'adaptation. Il peut répondre aux besoins de formation d'intervenants communautaires, d'éducateurs ou d'enseignants.

Forces

- L'accès à la Revue de Psychoéducation, l'une des plus importantes publications scientifiques francophones en éducation spécialisée.
- Des chargés de cours psychoéducatrices et psychoéducateurs d'expérience, toujours engagés en pratique professionnelle.
- Un horaire de cours souple, s'adaptant à l'emploi du temps des intervenants et intervenantes déjà sur le marché du travail.
- Un corps professoral inspirant! Plusieurs membres s'investissent dans la recherche et la mise sur pied de programmes spécialisés aux incidences concrètes.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **TRAVAILLEUR(-EUSE) DE RUE**
- **AGENT(E) D'INFORMATION**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

Base DEC:

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Base universitaire:

- Avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité « Base DEC » ou « Base universitaire », la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme, en plus de l'obligation de satisfaire aux autres conditions d'admissibilité, est une condition préalable à une admission au programme.

Autre condition:

- Fournir une attestation d'emploi précisant que vous travaillez présentement dans un domaine pertinent au champ d'études et démontrant que l'expérience de travail rémunéré ou bénévole est suffisante; l'attestation doit spécifier le nombre total d'heures travaillées ainsi que le type de tâches effectuées.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
 - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Remarques

Ce programme est normalement réparti sur cinq trimestres.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

■ **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} juin 2023

Hiver

■ **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

Structure du programme (1-215-5-2)

Version 00 (A19)

Le certificat comporte 30 crédits. Ce programme d'études n'est offert qu'au campus de l'UdeM à Laval.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 80

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Initiation à la psychoéducation

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PSE 1070	La croissance et ses principaux enjeux	3.0J	PSE 1502	Évaluation des habiletés et des besoins	3.0J S
PSE 1501	Clientèles en difficulté d'adaptation	3.0S	PSE 1503	Aspects méthodologiques en intervention	3.0J S

Bloc 80B Contextes d'intervention psychoéducative

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0J	PSE 2502	L'intervention en milieu externe	3.0J S
PSE 2500	Savoir-être et intervention	3.0	PSE 2504	L'intervention et le multiculturalisme	3.0J S
PSE 2501	L'intervention à l'école	3.0J			

Bloc 80C Formation continue en intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PSE 2510	Problématiques psychoéducatives	3.0S

Bloc 80Z

Choix - 3 crédits.

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en intervention psychoéducative. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Ce programme n'est offert qu'au campus Laval.